



Ambassade  
de la République fédérale d'Allemagne  
Antananarivo

**ADRESSE:**

101, Làlana Pastora Rabéony Hans  
Ambodirotra, 101 Antananarivo

**ADRESSE POSTALE:**

B.P. 516, 101 Antananarivo

**INTERNET:** [www.antananarivo.diplo.de](http://www.antananarivo.diplo.de)

**E-MAIL:** [amballem@moov.mg](mailto:amballem@moov.mg)

**TÉL:** + 261-20-22 238 02/03

**FAX:** + 261-20-22 266 27

**HEURES DE VISITE:**

Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00

**RECUPÉRATION DES PASSEPORTS:**

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 14h30  
Vendredi de 12h00 à 12h30

**APPELS TÉLÉPHONIQUES:**

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00

## **Madagascar**

### **Aide-mémoire sur les demandes de visa pour candidats aux études et étudiants**

#### **1. Généralités**

Vous êtes priés de bien vouloir vous adresser au service culturel de l'Ambassade pour des informations sur les possibilités d'études en Allemagne.

Pour déposer une demande de visa, il faut vous présenter personnellement au service visa de l'Ambassade.

Nous appelons à votre compréhension du fait que votre demande ne pourra être examinée en bonne et due forme que sur présentation de documents complets.

Veuillez en outre prendre en considération le fait que même en cas de dépôt des documents complets de votre dossier de demande, l'octroi d'un visa ne peut être revendiqué comme étant de droit.

#### **2. Procédure**

Vous êtes priés de vous présenter au service visa de l'Ambassade aux heures d'ouverture aux visiteurs avec les documents complets.

L'Ambassade porte votre attention sur le fait que les dossiers incomplets ne peuvent pas être acceptés ni examinés.

En général, la présentation des documents énumérés ci-après devrait suffire. Pour des cas particuliers, vous pourrez être priés de présenter d'autres documents (qui ne figurent pas sur

la liste des feuilles de renseignements) ou de revenir personnellement au service visa, si tant est que des questions restent à éclaircir.

Les droits de visa, qui même en cas de refus ne peuvent être remboursés, sont à payer exclusivement au guichet au dépôt de la demande. Le paiement s'effectue en Ariary au taux de change actuel utilisé par le bureau de caisse de l'Ambassade. Veuillez également tenir compte de la feuille de renseignement relative aux réductions et franchises de droit de visa mise à votre disposition au service visa.

Les formulaires de demande ainsi que les documents remis seront envoyés au Service des étrangers compétent en Allemagne, dont l'accord est nécessaire à l'octroi du visa.

Il est porté à votre attention que l'Ambassade doit en principe attendre l'aval des autorités intérieures allemandes, avant de pouvoir prendre une décision relative à la demande. La durée habituelle de l'examen de la demande est d'environ 4 semaines. L'Ambassade vous saurait gré de bien vouloir respecter ce délai de 4 semaines avant de pouvoir vous enquêter de votre dossier.

Lorsque les conditions requises à l'octroi du visa sont remplies, vous serez informés par téléphone par l'Ambassade.

A la remise de votre visa, vous êtes priés de vérifier qu'il est conforme à votre identité et aux dates de votre voyage. Il est indiqué que l'Ambassade décline toute responsabilité pour des dommages dus à d'éventuels errata.

### 3. Documents à présenter

Au dépôt de la demande de visa, les documents suivants doivent être présentés ( les formulaires à remplir sont gratuits et disponibles auprès du Service visa ainsi que sur le site internet de l'Ambassade [www.antanarivo.diplo.de](http://www.antanarivo.diplo.de)):

oui/ non

- 2 formulaires de demande dûment remplis et signés par le demandeur
- 2 photos de passeport biométriques des plus récentes, de dimensions 3,5 x 4,5 cm
- 2 déclarations dûment remplies et signées par le demandeur selon § 55 alinéa 2 N° 1 de la loi allemande sur le séjour (disponible auprès du service visa)
- Passeport valable (durée minimale de validité: 6 mois) + 2 copies de la feuille de renseignements sur l'identité du demandeur
- Avis d'admission, admission conditionnelle, réservation de place en tant qu'étudiant, confirmation de candidature ou „communiqué final“ d'ASSIST + 2 copies
- Justificatif des connaissances de la langue dans laquelle les cours auront lieu (sauf si dans l'avis d'inscription, il est déjà notifié que ces connaissances linguistiques sont une condition à l'admission dans l'établissement supérieur, ou que les connaissances linguistiques sont à acquérir en Allemagne, auquel cas il faut présenter des justificatifs relatifs à l'inscription aux cours de langue) + 2 copies

- Justificatif relatif à l'assurance des moyens de subsistance en Allemagne
  - versement d'une garantie (d'au moins 7656 €) sur un compte bloqué en Allemagne, et dont seulement 1/12 de la somme déposée peut être disponible par mois (le compte peut être aussi ouvert de l'étranger. Pour ce faire, contactez par ex. La „Deutsche Bank“ par e-mail [db.student@db.com](mailto:db.student@db.com) et demandez des informations sur l'ouverture d'un compte bloqué) + 2 copies, ou
  - présentation d'une déclaration d'engagement( §§ 66-68 loi allemande sur le séjour) + 2 copies, ou
  - présentation de la situation financière et de fortune des parents + 2 copies, ou
  - dépôt d'une caution bancaire de 7656 € renouvelable tous les ans auprès d'une institution bancaire en Allemagne + 2 copies, ou
  - justificatif relatif à l'octroi d'une bourse + 2 copies
- Justificatifs de tous les diplômes obtenus jusqu'ici + 2 copies

**Toutes les données sur cette fiche de renseignement reposent sur des faits reconnus au moment de la rédaction du texte. Il n'est néanmoins pas possible de garantir leur intégralité et leur exactitude, en raison des éventuels changements pouvant survenir entretemps**

Dernière mise à jour: juin 2010